

PRIX ET BOURSES DE LA SQET

Description des prix, critères d'admissibilité, critères de sélection et échéancier

*L'attribution des prix de la SQET est supervisée par le conseil d'administration de la SQET. S'il le désire, le conseil peut en confier la gestion à un comité *ad hoc* mandaté par ce dernier.

1. BOURSE DE MAÎTRISE

Description

Bourse d'une valeur de 500 \$ offerte annuellement.

L'étudiant-e qui remportera le concours recevra également une année de cotisation à titre de membre à la SQET.

Critères d'admissibilité

- Être inscrit-e en première ou deuxième année, à l'automne de l'appel aux candidatures, à un programme de deuxième cycle dans une université québécoise ou une université canadienne où l'étudiant-e écrit son travail en français.
- Faire des travaux portant en majeure partie sur le théâtre ou son enseignement, en recherche ou en création. Bien que la dimension théâtrale soit prédominante, des projets issus de champs disciplinaires se rapportant aux arts vivants pourraient aussi être admissibles à cette bourse.
- Un-e étudiant-e ayant déjà reçu cette bourse (lors de l'année précédente) ne peut poser sa candidature pour la même bourse.

Dossier de candidature

- Un avant-projet de recherche (2 pages maximum comprenant une bibliographie)
- Un curriculum vitæ abrégé
- Les relevés de notes de ses études universitaires antérieures
- Une lettre d'appui de sa directrice ou son directeur de recherche

Critères de sélection

- Qualité d'ensemble du dossier académique : 50 %
- Qualité et originalité du projet : 40 %
- Lettre de recommandation : 10 %

Échéancier

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse suivante : info.sqet@gmail.com

Date finale de remise des dossiers : le 15 février de l'année de l'attribution du prix

Annonce du résultat du concours : le 15 mars de l'année de l'attribution du prix

2. BOURSE DE DOCTORAT

Description

Bourse d'une valeur de 1 000 \$ offerte aux deux ans.

L'étudiant-e qui remportera le concours recevra également une année de cotisation à titre de membre à la SQET.

Critères d'admissibilité

- Être inscrit-e en première, deuxième, troisième ou quatrième année, à l'automne de l'appel aux candidatures, à un programme de troisième cycle dans une université québécoise ou une université canadienne où l'étudiant-e écrit son travail en français.
- Faire des travaux portant en majeure partie sur le théâtre ou son enseignement, en recherche ou en création. Bien que la dimension théâtrale soit prédominante, des projets issus de champs disciplinaires se rapportant aux arts vivants pourraient aussi être admissibles à cette bourse.

Dossier de candidature

- Un avant-projet de recherche (3 pages maximum) comprenant :
 - La problématique/but du projet
 - Le cadre conceptuel/théorique et la méthodologie envisagée
 - La contribution visée
 - Un échéancier du cheminement doctoral effectué/à venir
 - Une liste des références complètes (si références citées)
- Un curriculum vitæ abrégé
- Les relevés de notes de ses études universitaires antérieures
- Une lettre d'appui de sa directrice ou son directeur de recherche

Critères de sélection

- Qualité d'ensemble du dossier académique : 50 %
- Qualité et originalité du projet : 40 %
- Lettre de recommandation : 10 %

Échéancier

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse suivante : info.sqet@gmail.com

Date finale de remise des dossiers : le 15 février de l'année de l'attribution du prix

Annonce du résultat du concours : le 15 mars de l'année de l'attribution du prix

3. BOURSE D'APPUI DE PROJETS DE RECHERCHE-CRÉATION OU DE MOBILITÉ

Description

Bourses d'appui d'une valeur de 100 \$ offertes annuellement aux étudiant·e·s de 2^e et de 3^e cycles pour soutenir un projet de recherche-crédation ou de mobilité.

Critères d'admissibilité

- Être inscrit·e à un programme de deuxième ou de troisième cycle dans une université québécoise ou une université canadienne où l'étudiant·e écrit son travail en français.
- Soumettre une demande d'appui en lien avec un projet lié à ses travaux portant en majeure partie sur le théâtre ou son enseignement, en recherche ou en création. Bien que la dimension théâtrale soit prédominante, des projets issus de champs disciplinaires se rapportant aux arts vivants pourraient aussi être admissibles à cette bourse.
- Ne pas avoir déjà reçu une bourse pour le même projet.

Dossier de candidature

- Une présentation de projet (2 pages maximum) comprenant :
 - Une description du projet de recherche-crédation ou de mobilité
 - Une explication de la contribution visée
 - Un échéancier prévu
 - Une liste des références complètes (si références citées)
- Un curriculum vitæ abrégé
- Une lettre d'appui d'une personne influente au regard de ce projet

Critères de sélection

- Qualité/originalité du projet et capacité de l'étudiant·e à le réaliser : 60 %
- Contribution visée : 30 %
- Lettre de recommandation : 10 %

Échéancier

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse suivante : info.sqet@gmail.com

Date finale de remise des dossiers : le 15 février de l'année de l'attribution du prix

Annonce du résultat du concours : le 15 mars de l'année de l'attribution du prix

4. PRIX DU/DE LA CHERCHEURSE ÉMERGENTE EN ÉTUDES THÉÂTRALES DE L'ANNÉE

Description

Le prix du/de la chercheur-se émergent-e de l'année récompense alternativement le meilleur mémoire de maîtrise et la meilleure thèse soutenus au cours des deux années précédant (et incluant) l'année d'attribution du prix.

Critères d'admissibilité

- Mémoire de maîtrise accepté et thèse de doctorat soutenue au cours des deux années précédant (et incluant) l'année d'attribution du prix.
- Faire parvenir un résumé de son mémoire, les rapports d'évaluation, une liste d'activités liées à sa recherche et une lettre d'appui de son directeur de recherche.
- Être membre de la SQET.

Critères de sélection

- Qualité et originalité du mémoire ou de la thèse : 50 % (maîtrise) 40 % (doctorat)
- Note décernée à l'étudiant : 40 % (maîtrise) 50 % (doctorat)
- Autres activités reliées à la recherche (publications, productions, participation à un groupe de recherche, enseignement, etc.) : 10 %

Échéancier

Date finale de remise des dossiers : le 15 avril de l'année de l'attribution du prix

Annonce du résultat du concours : au mois de juin de l'attribution du prix ou au moment du colloque annuel de la SQET

5. PRIX ANDRÉ G. BOURASSA

Description

Le prix André G. Bourassa récompense la meilleure communication ou démonstration présentée dans le cadre du colloque de la SQET.

Critères d'admissibilité

- Communication ou démonstration présentée dans le cadre du colloque annuel de la SQET. Sur demande, déposer le texte de sa communication et/ou un document visuel en rendant compte.
- Être membre de la SQET.

Critères de sélection

- Qualité scientifique de la présentation : 60%
- Qualité de l'expression : 20%
- Respect des contraintes et qualité des échanges avec le public : 20%

Échéancier

La communication doit avoir été présentée pendant le colloque de la SQET. Annonce du résultat du concours : un mois après la tenue du colloque de la SQET.

6. PRIX DU MEILLEUR OUVRAGE

Description

Le prix récompense le meilleur ouvrage portant sur le théâtre québécois, ou canadien d'expression française, publié au cours des trois années précédant la date de clôture des propositions.

Critères d'admissibilité

- L'ouvrage doit avoir été publié dans les trois ans précédant la date de remise des propositions.
- Sur demande, l'auteur ou l'éditeur devra fournir un exemplaire dudit ouvrage au comité de sélection.

Critères de sélection

- Qualité scientifique de l'ouvrage (théorie et analyses) : 75 %
- Qualité de la présentation de l'ouvrage : 25 %

Échéancier

Date finale de remise des propositions : le 15 décembre de l'année de la tenue du concours.

Annonce du résultat du concours : au mois de juin de l'année d'attribution du prix ou au colloque de la SQET.